

Audience auprès du DASEN 12 septembre 2013

Le SNUipp avait demandé en fin d'année scolaire dernière une audience au DASEN afin de faire le point sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de pointer nos inquiétudes sur la question.

N'ayant pas obtenu de réponse à la rentrée, nous avons réitéré notre demande en l'élargissant aux principaux sujets d'actualité.

- **Mise en place des rythmes scolaires** : Le DASEN a longuement disserté sur la nécessaire mise en place de cette réforme, relayant fidèlement le discours ministériel. Il nous a indiqué que les deux chantiers fondamentaux qui allaient accompagner cette réforme seraient l'éducation prioritaire et la révision des programmes, les nouveaux devant se mettre en place à la rentrée 2014. Le but, selon lui est de les rendre moins ambitieux et d'améliorer l'articulation entre premier et second degré. Il nous a précisé que le nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}) ne verra le jour qu'à la rentrée 2014. Il s'est dit en attente de synthèse et de directives ministérielles plus précises pour nous informer des modalités pratiques de la consultation des enseignants sur ces nouveaux programmes. Nous avons rappelé notre attachement à la souplesse concernant ces modalités ainsi qu'au fait que celles-ci puissent se tenir sur notre temps de service.
- **Organisation des APC / Activités périscolaires** : Il nous a précisé que cette organisation était confrontée à un certain nombre de contraintes, différentes selon les territoires. L'utilisation des locaux scolaires pour les activités mises en place par les collectivités sur les temps libérés par la nouvelle organisation met en regard deux légitimités, celle des mairies propriétaires des locaux et celle des enseignants, attachés au respect de l'intégrité de leur lieu de travail. Pour lui, le dialogue entre les différents acteurs de la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine doit être le vecteur essentiel de la réussite de la mise en place de la réforme.

Nous avons rappelé que l'utilisation des locaux scolaires par le périscolaire constituait une préoccupation majeure des collègues. Pour nous, cette utilisation ne doit pas se faire sans l'accord des équipes.

Concernant l'autonomie des écoles sur les jours et heures de la mise en place des APC, il nous a été précisé que le « conseil des maîtres ne peut pas être totalement souverain ». Les enseignants doivent intégrer les contraintes liées aux activités périscolaires et aux animations pédagogiques. Nous avons rappelé que, dans les textes, l'organisation des APC relève du Conseil des maîtres. Nous avons évoqué la situation particulière d'une école à qui l'IEN a refusé que les APC se tiennent les mercredis matins sous prétexte que les animations pédagogiques auraient lieu ces matins-là. Or, cette équipe est prête à déplacer les APC les

semaines où des animations pédagogiques auront lieu. Le Directeur Académique a convenu que cette situation méritait plus de souplesse de la part de l'IEN et interviendra en ce sens.

Concernant l'allègement pour les directeurs, nous avons rappelé les positions du SNUipp pour plus de décharge sur les APC, notamment pour les directeurs sans décharges mais le DASEN s'est borné à nous renvoyer aux négociations en cours au niveau national.

- **EVS affectés à l'aide administrative** : Concrètement le département se voit attribuer 279 emplois délégués. Les écoles doivent faire une demande pour pouvoir en bénéficier. Concernant les critères d'attribution, le DASEN nous a dit prioriser les écoles visées par l'effet de seuil des décharges de direction, à savoir les écoles à trois et neuf classes.
- **Enseignants surnuméraires** : Pour cette rentrée, les implantations de postes ont été effectuées par les IEN. Pour l'année prochaine, le redéploiement de ces postes se fera en liaison avec les projets d'école qui devront prendre en compte ces aides. Nous avons insisté pour qu'une meilleure intégration de la dimension sociale des populations concernées puisse être prise en compte.
- **Départs en formation CAPA-SH** : Nous avons rappelé le lourd tribut payé par les RASED lors du précédent quinquennat ainsi que le fait qu'ils étaient au bord de l'asphyxie. Il faut impérativement relancer les départs en formation pour remettre en route le dispositif de manière pérenne. Nous avons également rappelé notre mécontentement sur l'absence de départ en formation (toutes options confondues) à cette rentrée qui nous avait amenés à quitter la CAPD. Visiblement, le DASEN est en attente d'instructions ministérielles sur cette question.
- **Dispositif « arc en ciel »** :

Suite à la CAPD nous sommes réintervenues sur ce dispositif (voir notre CR sur la CAPD du 12 septembre). Nous avons à nouveau dénoncé son caractère chronophage ainsi que la difficulté pour les directeurs de rechercher des informations dont ils ne disposaient plus comme les données relatives au LPC.

Le Directeur Académique maintient que ce logiciel apportera des données essentielles aux équipes en leur permettant de situer le niveau de leur école par rapport au niveau départemental. Il est tout de même précisé que les données relatives au LPC ne seront pas à saisir cette année.